



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## Le rendez-vous des élus

CAPCYBER

# Un outil pour entraîner votre commune à gérer une cyberattaque

La cybercriminalité représente une menace croissante pour les collectivités. Cependant, la plupart d'entre elles n'ont pas encore de dispositifs adaptés pour y faire face. Pour y remédier, le ministère de l'Intérieur et l'AMF ont lancé CapCyber, un outil de formation et de simulation destiné à préparer concrètement les élus à gérer des crises cyber.

« Il n'est plus possible de négliger la cybercriminalité », lance David Lisnard, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) dans une vidéo publiée sur le site internet de l'association. « À l'heure actuelle, deux tiers des collectivités ne possèdent pas de réponses adaptées » face à la recrudescence de cyberattaques qui ciblent les collectivités, pointe dans cette même vidéo le général de division Patrick Touak, chef du commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI). Pour accompagner les collectivités, le ministère de l'Intérieur et l'AMF ont développé un outil intitulé CapCyber. Son but : permettre aux collectivités – et notamment aux communes et intercommunalités – de s'entraîner « avant que la crise ne survienne » car « faire face à une crise cyber s'apprend », résume Patrick Touak.

### Exercice de simulation en ligne

La page mise en ligne cette semaine sur le site de l'AMF donne accès à plusieurs ressources. Les élus peuvent accéder d'abord à une formation théorique détaillant « les différentes fonctions mobilisées au sein d'une cellule de crise cyber, en mettant en lumière les rôles et responsabilités de chacun face à un incident ». Une sensibilisation est également proposée avec la découverte de deux témoignages de collectivités ayant été confrontées à des cyberattaques, « illustrant la réalité concrète de ces crises » et « l'importance pour toutes les collectivités de mieux anticiper et se préparer

face aux risques cyber ». La page propose aussi une capsule vidéo de prévention contre les atteintes cyber concernant les élus par le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE). Enfin, une formation pratique est proposée aux élus, via un « jeu de rôle évolutif » d'une durée de 30 minutes. « Une situation de crise d'origine cyber vous attend ! », indique l'outil de simulation en ligne au début de l'exercice. Les élus pourront ainsi endosser « le rôle des différentes fonctions de la cellule de crise » : juriste, informaticien, RH, chargé de communication... L'objectif est avant tout « d'acquiescer les bons réflexes pour réagir efficacement » dans tous les domaines qui concernent la mairie. « Cette mise en situation vous permet de mieux comprendre les mécanismes de gestion de crise », est-il indiqué sur le site de l'AMF. Le ministère de l'Intérieur et l'AMF rappellent que « les collectivités, quelle que soit leur taille, sont aujourd'hui des cibles privilégiées des cyberattaques » qui peuvent entraîner des conséquences très graves comme la « paralysie des services » des « atteintes aux données sensibles » ou encore un « impact sur la continuité de l'action publique ». « Dans ce contexte, le message porté par ce module est sans ambiguïté : toutes les collectivités doivent se préparer à la crise cyber. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu technique, mais bien d'une responsabilité politique et organisationnelle qui implique les élus, les conseils municipaux et l'ensemble des équipes administratives. »

Lucile Bonnin

(Source : Maire info)

ETUDE DE Me Didier BAVOUX  
Notaire à BLETTERANS (Jura)  
51 Rue des Granges

Aux termes d'un acte contenant donation-partage reçu par Me Didier BAVOUX, Notaire à BLETTERANS (Jura), le 11 Avril 2026, Monsieur Eric FAURE demeurant à 39140 NANCE, 112 Rue du Louvot, a donné à Monsieur Adrien FAURE demeurant à 39120 LE DES-CHAUX, 26 Chemin des Mares, la nue propriété de 10 parts numérotées de 1 à 10 détenues dans la SCI « LE FAUBOURG » dont le siège est à 39140 NANCE, 112 Rue du Louvot, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER (Jura), SIREN 493733455, pour une valeur de DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR), et à Mademoiselle Cynthia FAURE demeurant à 39120 LE DES-CHAUX, 26 Chemin des Mares, la nue propriété de 10 parts numérotées de 11 à 20 détenues dans la SCI « LE FAUBOURG » susnommée pour une valeur de DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR). Les statuts ont été modifiés à cette date avec un capital social fixé à MILLE EUROS (1.000,00 EUR) divisé en 100 parts sociales de 10,00 Euros chacune, entièrement libérées, appartenant à Monsieur Eric FAURE à hauteur de 20 parts en usufruit numérotées de 1 à 20, 30 parts en pleine propriété numérotées de 21 à 50, à Madame Martine MORLAND, épouse FAURE à hauteur de 50 parts en pleine propriété numérotées de 51 à 100, à Monsieur Adrien FAURE à hauteur de 10 parts en nue propriété numérotées de 1 à 10, et à Mademoiselle Cynthia FAURE à hauteur de 10 parts en nue propriété numérotées de 11 à 20. Monsieur Eric FAURE reste cogérant avec Madame Martine MORLAND, épouse FAURE.

Pour Insertion.  
Me BAVOUX.

### MEDEN AGAN

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 €  
Siège social : 12 rue Rouget de Lisle  
39000 LONS LE SAUNIER

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 6 Mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : MEDEN AGAN.  
Siège social : 12 rue Rouget de Lisle, 39000 LONS LE SAUNIER.  
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de bars, salles de jeux, planches apéritives, tapas. La Restauration rapide. L'organisation de manifestations et réceptions. L'acquisition par voie d'apport, d'achat ou d'échange, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, d'ensembles immobiliers. Eventuellement, la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation. Exceptionnellement, l'aliénation d'immeubles sociaux et de ceux devenus inutilités à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société. La prise de participation dans toute société et l'investissement sur les marchés financiers.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital social : 5 000 €.  
Gérance : Monsieur Bastien COCUAUD, demeurant 170 rue du Lavoir, 39230 TOULOUSE LE CHATEAU, assure la gérance.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis  
La Gérance

### MANOIR DU BIO BOCAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au Capital de 10 000 euros  
Siège Social et siège de liquidation :  
Lieu dit La Marcantine, 39260  
CHARCHILLA  
852 798 032 RCS LONS-LE-SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrice Madame Nicole SILVY demeurant Lieu dit La Marcantine 39260 CHARCHILLA pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au Lieu dit La Marcantine, 39260 CHARCHILLA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DU VILLAGE

Société à capital variable  
Siège social : 6 rue du Comté  
39400 LONGCHAUMOIS  
Agréée N° 39-218  
SIRET : 77839079900014

### CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira jeudi 28 mai 2026 13h15 Salle de loisirs 39400 Longchaumois  
Ordre du jour :  
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes  
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours  
3) Quitus aux administrateurs  
4) Dotation des réserves obligatoires  
5) Dotation des réserves libres et distributions  
6) Renouvellement du tiers sortant du CA  
7) Ratification de cooptation en CA  
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)  
9) Remplacement d'un administrateur  
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social  
11) Constatation de la variation du capital social  
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs  
13) Conventions réglementées  
14) Document relatif aux informations sur le prix  
15) Pouvoirs pour les formalités  
16) Questions diverses  
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.  
Pour le Conseil d'Administration,  
le Président,  
Benjamin GABRIEL-ROBEZ

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 7 avril 2022, Madame GAGLIARDI Nives Marie Louise née le 21 octobre 1932 à AURANO (Italie) a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédérique PRACT, notaire à SALINS LES BAINS, le 4 mai 2026. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me PRACT, notaire à SALINS LES BAINS (39) référence CRPCEN : 39063, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AGRI CONSEIL 39

### GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DU VERGER

Siège social : 39320 MONTREVEL  
Société civile au capital social variable de 213.428,62 €  
Agréé le 24-12-1985 sous le n° 39-442  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER  
n° 334 500 980

### AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 30-04-2026, les associés ont décidé, la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable. Sont nommés en qualité de liquidateur, M. VINCENT Thierry, né le 26 mai 1964 à Lons-Le-Saunier (Jura), demeurant : 6 Route de Louvenne - 39320 MONTREVEL et M. VINCENT Eric, né le 04 septembre 1965 à Lons-Le-Saunier (Jura), demeurant : 4 Route de Louvenne - 39320 MONTREVEL et leur a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés chez M. VINCENT Thierry au 6 Route de Louvenne - 39320 MONTREVEL. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,  
les liquidateurs.

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 4 avril 2024, Mme Pierrette PORCHERET, retraitée, demeurant à FOUCHERANS (39100) 37 bis rue de Dole - Résidence Les Vergers de la Belaine, née à VILLY-LE-MOUTIER (21250), le 20 août 1939, célibataire, décédée à FOUCHERANS (39100) le 22 mai 2025, A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marc BARTHEN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Marc BARTHEN, Céline RUIZ et Victor VANDER, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à DOLE (39100), 8 rue Joseph Thoret, le 25 juin 2025. Le légataire remplit les conditions de sa saisine ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Me Marc BARTHEN, le 6 mai 2026. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marc BARTHEN, notaire à DOLE (39100) 8 rue Joseph Thoret, référence CRPCEN : 39033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie authentique de l'acte contenant contrôle de la saisine. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DE LA FERTE

Société à capital variable  
Siège social : 19 rue Principale  
39600 LA FERTE  
Agréée N° 14602  
SIRET : 77838538500019

### CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira vendredi 29 mai 2026 10h15 salle de la coopérative  
Ordre du jour :  
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes  
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours  
3) Quitus aux administrateurs  
4) Dotation des réserves obligatoires  
5) Dotation des réserves libres et distributions  
6) Renouvellement du tiers sortant du CA  
7) Ratification de cooptation en CA  
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)  
9) Remplacement d'un administrateur  
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social  
11) Constatation de la variation du capital social  
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs  
13) Conventions réglementées  
14) Document relatif aux informations sur le prix  
15) Pouvoirs pour les formalités  
16) Questions diverses  
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.  
Pour le Conseil d'Administration,  
le Président, Frédéric JACQUOT

SCP RACLE ET COLIN & ASSOCIES  
2 D rue Isenbart  
25000 BESANCON

Suivant acte reçu par Me Thierry COLIN, notaire à BESANCON (25), le 7 mai 2026, M. Yves Alain Didier SPAHIS né à LANDAU (ALLEMAGNE) le 10 novembre 1958 et Mme Véronique Marie Thérèse RIVOIRE née à CHALONSUR-SAONE (71100) le 8 mai 1961, demeurant ensemble à CONLIEGE (39570) 32 rue basse, ont déclaré vouloir modifier leur régime de séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Me Jean-Claude TANNIERE, notaire à LONS-LE-SAUNIER, le 25 août 1994 préalable à leur union célébrée à la mairie de LONS-LE-SAUNIER (39000) le 20 mai 1995 par l'adjonction d'une société d'acquêts. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Thierry COLIN

## NOTEZ-LE

Dernier délai pour la parution de vos annonces légales le mardi 17h POUR UNE PARUTION PAPIER LE VENDREDI

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE SUR NOTRE SITE INTERNET

juragricole.com/les-annonces-legales/





annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

**AGRI CONSEIL 39**

**EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE LA GAZAGNE**

Siège social : La Gazagne  
39160 SAINT-AMOUR  
Société civile en cours de liquidation  
au capital social de 237.400 €  
R.C.S. Lons-le-Saunier n° 793 730 276

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une délibération en date du 11-05-2026, l'unique associé a approuvé les comptes définitifs de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**SELARL BARDET LHOMME**  
Société d'avocats inscrite  
au barreau du Jura

**SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LA COMBE DU LAC**

Siège social : 2500 Route de  
Prémanon  
39310 LAMOURA  
Capital social de 5 000 €  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER  
N°852 790 138

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Par décision du 24/04/2026, la collectivité des associés a décidé de transformer la société en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (agrée le 15/04/2026 sous le numéro 39-1381) à compter du 24/04/2026, sans création d'un être moral nouveau. Les statuts ont été adoptés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Professionnel du droit ou particulier

## Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales



Sans intermédiaires  
Dans toute la France !

Publiez vos annonces en toute autonomie  
24h24 - 7j/7



Nous relisons votre annonce avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus



**VENTE DE PARCELLES BOISEES**

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE  
en application de l'article L 331-19 du Code forestier  
Monsieur Colette MICHEL et Madame Linda SOMMET,  
Rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L331-19 du Code forestier.  
Désignation  
Sur la commune de ARLAY (39140), lieudit "LES COURBES", dont l'assiette foncière est constituée de la parcelle suivante : cadastrée section ZD numéro 75, lieudit "LES COURBES", en nature de futaie, d'une contenance de 64 ares et 70 centiares.  
Moyennant le prix de : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500,00 €).  
Aux conditions suivantes : - Transfert de propriété : au jour de la signature de l'acte authentique - Entrée en jouissance : au jour de la signature de l'acte authentique.  
Conformément à l'article L.331-19 alinéa 3 du Code Forestier, les propriétaires riverains disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication pour faire savoir à Maître Sophie GERMAIN par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés. Pour insertion.  
Le notaire.

Aux termes d'un ASSP en date du 01/05/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : SCI Q2M  
Objet social : La construction, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.  
Siège social : 5 impasse de la fontaine, 39360 VULVOZ  
Capital : 600 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LONS-LE-SAUNIER  
Gérance : MICHALET QUENTIN, demeurant 5 impasse de la fontaine, 39360 VULVOZ  
Clause d'agrément : Cession libre entre associés ascendants ou descendants

**LEGALTYS**  
Maître Antoine CONVERSEZ  
3B rue du Miroir  
39200 SAINT-CLAUDE  
19 Avenue Jean Moulin  
39000 LONS-LE-SAUNIER

**AGH OPTICS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 4 418 840 euros  
Siège social : Route de Genève  
39200 SAINT-CLAUDE  
491 769 154  
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social sis Route de Genève, 39200 Saint-Claude au ZI En Chambouille, lot n° 1 D, 39360 Chassalmolings à compter du 15 avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS  
Le Président

Lisez et faites lire  
**Le Jura Agricole et Rural :**  
juragricole.com

**INFO PRAIRIES**

**Station de Pontarlier**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 5 mars 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 625°

**Station d'Arbois**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 1073°

**Station de Champagnole**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 22 février 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 767°

**Station de Lons-le-Saunier**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 1090°

**Station de La Pesse**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 9 mars 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 554°

**Station de Saint-Julien-sur-Suran**

10.05.2026 (repère 01.01) apport

d'azote 200° : atteint le 12 février 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 899°

**Station de Tavaux**

10.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 10 février 2026

10.05.2026 (repère 01.02) : 1013°  
Repère des 200° sur la base du 1er janvier (apports d'azote).

Pour rappel au niveau des autres repères de températures (repère 1er février), on a un démarrage de la végétation vers 200-250°. Il faut prévoir la mise à l'herbe vers 300-350° et arrêter le déprimage avant 500°. Pic de croissance de l'herbe vers 650°. Enfin, le stade début épiaison (repère pour la date de fauche) pour les prairies à bonne productivité est de 800°, le stade foin début floraison à 1000° et le stade floraison à 1200°.

(Cumuls calculés à partir du 1er janvier et 1er février, base 0-18° C, à partir des températures moyennes journalières - Source : Météo France - Traitement chambre d'agriculture du Jura).

Renseignements : Sylvie Bombrun au 03-84-52-45-45 ou 07-87-05-44-84

**MÉTÉO DE L'HERBE DU 4 AU 11 MAI 2026**

## Entre la pluie et le beau temps...

Grâce à l'alternance de soleil et de pluie l'herbe a poursuivi sa croissance. Attention à ne pas se laisser déborder au pâturage ou à penser à débrayer une parcelle pour la faucher plus tard. Les sommes de température indiquent que l'herbe est mûre pour la récolte

de foin jusque dans les plateaux, reste à attendre une fenêtre pour le récolter dans de bonnes conditions. En montagne, la végétation a bien démarré. Les températures fraîches et le vent à venir risquent de marquer un léger coup d'arrêt dans la pousse pour tous les secteurs.

**Point de vue de l'éleveur : Gaec des Grands Champs, Jean-Luc Courant, Étouvans (25)**

« Cette année nous avons sorti les vaches le 11 avril. Nous attendons le dernier moment car le site de pâturage où nous pratiquons la traite robotisée est différent du site de stabulation hivernal. C'est un peu tard mais nous avons attendu le retour d'une météo moins froide. Entre-temps, nous avons pratiqué l'affouragement en vert récolté dans les pâtures pendant 10 jours pour assurer une transition. Nous avons également revu la complémentarité en distribuant 3 kg de VL14% de MAT avec 70% de céréales. Le reste est assuré par 3-4 kg de foin. Aujourd'hui, les vaches produisent 34 kg de lait soit 3 kg de plus qu'en hiver. Nous sommes très contents de cette valorisation du pâturage. Avec la pousse d'herbe actuelle, nous avons débrayé 7 parcelles sur les 19 du pâturage tournant que nous avons récoltés en enrubbanné. Nous comptons aussi faire du Topping mais, l'herbe mouillée n'est pas très appétente et c'est primordial pour une bonne consommation. »

Propos recueilli par Philippe TONDU, conseiller spécialisé à Conseil Élevage 25-90 Groupe Herbe Franche-Comté

Repères conduite troupeau	39		25-90		70 Foins	
	Foin	Ensilage	Foin	Ensilage	Enrubannage	Ensilage
Lait par vache (kg/ VL)	26.4	31	27.8	29.9	28	27.9
TB (g / kg)	36.6	39.4	37	38	36.3	38
TP (g / kg)	34.1	33.5	34.5	33.8	34.5	34.1
Coût total ration (€ / 1000 kg de lait)	102	149	88	140	99	122
Coûts concentrés & mrx (€ / 1000 kg de lait)	63	94	55	84	65	70
g concentrés / kg de lait	167	216	143	201	216	173

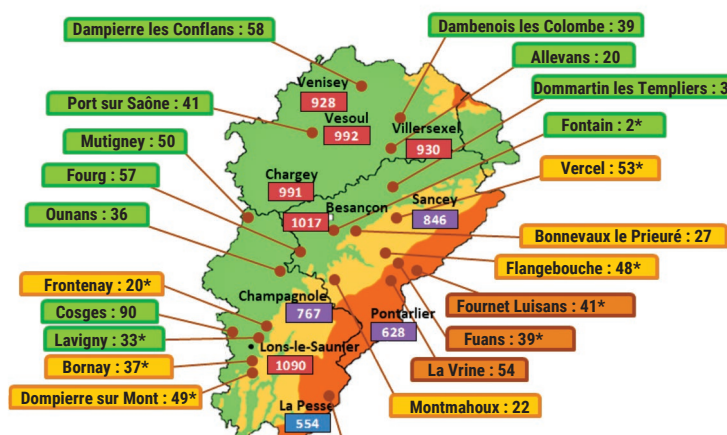
**BATMETAL**  
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

**JURA : VOTRE NOUVEL INTERLOCUTEUR**

**PIERRE-EMILE MALDANT**  
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :  
CHARPENTE — COUVERTURE  
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE

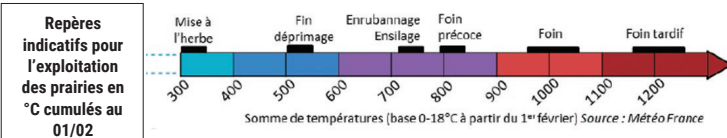
21270 Pontailleur-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

**Résultats du 4 au 11 mai 2026**



	Sols superficiels*		Sols profonds	
	Moy	Écart	Moy	Écart
Plaine	26	-6	48	7
Plateau	42	-1	25	-19
Montagne	42	-7	-	-

Moy : Croissance moyenne en kg MS / jour/ha  
Écart : Écart à la courbe de référence de Franche-Comté



Lisez et faites lire  
**Le Jura Agricole et Rural :**  
juragricole.com